

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2014)
Heft: 2048

Artikel: Echange d'informations et recettes fiscales : les conséquences mal cernées de la suppression inéluctable de l'impôt anticipé
Autor: Erard, Lucien
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1012777>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

maintenant, avec cette proposition qui inscrirait dans la Constitution la primauté du droit national? Les libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens ne vont-ils pas être conduits à reconnaître que ce ne sont plus de simples «*divergences*» qui les différencient, mais qu'il y a

désormais deux conceptions, deux philosophies à ce point incompatibles que la question des suffrages restants en devient anecdotique.

A court terme, les habitudes pèseront de toute leur lourdeur pour les prochaines échéances

électorales. Mais sur le fond et dans la durée, le paysage politique ne devrait-il pas finir par se recomposer si l'UDC continue de lâcher la bride de son leader spirituel qui «*ambitionne*» de transformer la Suisse, pays traditionnellement ouvert, en une contrée repliée sur elle-même?

Echange d'informations et recettes fiscales

Les conséquences mal cernées de la suppression inéluctable de l'impôt anticipé

Lucien Erard - 26 August 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26200>

L'impôt anticipé a été conçu pour garantir le paiement de l'impôt sur les revenus de capitaux mobiliers – intérêts et dividendes essentiellement – sans qu'il soit nécessaire de lever le secret bancaire.

Idée si géniale qu'on a cru pouvoir convaincre certains pays de l'Union européenne d'en accepter une copie – Rubik – comme alternative à l'échange automatique d'informations, après l'avoir appliquée, ensemble avec la Belgique, l'Autriche et le Luxembourg pendant quelques années.

La retenue de 35% est effectuée par le débiteur des intérêts ou des dividendes, qui la verse au fisc. Elle peut être remboursée pour autant que le paiement reçu soit déclaré par le bénéficiaire et donc imposé.

Les milieux financiers relèvent, avec raison, que l'échange

automatique d'informations vaudra à l'autorité fiscale d'être directement renseignée sur les intérêts et les dividendes reçus par chaque contribuable. Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'opérer une retenue à la source pour garantir le paiement de l'impôt.

Mieux encore, la suppression de l'impôt anticipé ouvrirait de nouveaux horizons au monde de la finance, qui pourrait [rapatrier](#) en Suisse nombre d'activités qui gagnent aujourd'hui à être délocalisées pour éviter un impôt prélevé exclusivement chez les débiteurs domiciliés en Suisse.

C'est aller vite en besogne et d'abord oublier les conséquences financières de cette suppression. Le produit net de l'impôt anticipé représente près de 10% des recettes fiscales de la Confédération, soit 5,9

milliards de francs en 2013 (23 Mds de recettes moins 17 Mds de remboursements). Le paiement de ces montants incombe probablement en bonne partie à des contribuables étrangers qui ne sont souvent pas en mesure de se faire rembourser. Or, à l'avenir, même si ces revenus se trouvent imposés puisque communiqués au fisc, ils le seront en partie à l'étranger. En Suisse, ils le seront à des taux souvent inférieurs aux 35 % actuels.

La Confédération a fait étudier une variante de l'impôt anticipé où le contribuable ne serait plus le débiteur domicilié en Suisse mais l'agent payeur – les banques essentiellement – ce qui permettrait de tenir compte des conséquences fiscales en fonction de la personne du créancier et notamment de la volonté actuelle de préserver le secret bancaire pour les contribuables suisses.

Reste qu'il est difficile d'imaginer un système où le fisc suisse va recevoir toutes les informations requises pour l'échange automatique d'informations avec l'étranger, ainsi que toutes celles des fiscaux étrangers concernant les contribuables suisses: devra-t-il détruire celles qui concernent des contribuables imposés uniquement en Suisse? Suffira-t-il qu'il ferme les yeux? *Quid* des doubles nationaux, des conjoints étrangers, des Suisses qui possèdent des immeubles ou des valeurs mobilières à l'étranger, des étrangers domiciliés en Suisse?

On peut d'ores et déjà en prendre le pari: la mise en œuvre de l'échange automatique d'informations montrera qu'il est impossible de traiter le contribuable suisse autrement que ceux de l'OCDE. Le secret bancaire en matière fiscale risque donc bien de disparaître.

Par ailleurs, le Conseil fédéral envisage d'inclure l'impôt anticipé dans la réforme de l'imposition des entreprises. Comme pour l'ensemble du projet, les conséquences financières de cette réforme ont de quoi préoccuper. La

complexité des différentes mesures, leurs conséquences sur des secteurs entiers de notre économie et sur l'emploi fourniront un prétexte supplémentaire à ceux pour qui la réduction des dépenses publiques reste un objectif permanent.

Mais rien n'empêche de chercher – et tout oblige à trouver – des solutions qui préservent à la fois la capacité financière des pouvoirs publics ainsi que leurs priorités en matière de politiques sociales, d'investissements, de soutien à la formation et à la recherche.

Les avantages du franc fort

La Suisse a fait tout juste... malgré elle?

Jean-Pierre Ghelfi - 01 September 2014 - URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/26222>

L'économie suisse se porte comme un charme. Du moins si on la compare à celle de ses voisins européens. L'emploi a augmenté de 0,7%, les salaires ont progressé de 0,8% et le chômage se situe à 2,9% de la population active (fin deuxième trimestre 2014 par rapport à la même période de 2003).

Quant aux prévisions conjoncturelles pour 2014 et 2015, sans être enthousiastes, elles sont plutôt positives – même si la Banque nationale prévoit un certain affaiblissement.

Un scénario inverse est évoqué de plus en plus fréquemment

pour l'Union européenne, avec notamment un tassement des pronostics pour l'économie allemande. Au point d'ailleurs que de plus en plus de commentateurs évoquent un risque de déflation, c'est-à-dire un scénario «à la japonaise» dans lequel la troisième économie mondiale est engluée depuis plus de dix ans.

La comparaison ne laisse guère planer de doute. A quelques jours d'intervalle, le service statistique européen a annoncé une stagnation économique des dix-sept pays de la zone euro et un chômage en hausse, alors que celui des Etats-Unis a fait valoir un vigoureux 4,2% de

croissance et un chômage en recul.

Comment de tels écarts sont-ils possibles? Pour l'essentiel, il faut aller regarder du côté des finances publiques et de la politique monétaire. Le déclenchement de la crise des *subprimes* de 2008 n'a pas conduit le gouvernement des Etats-Unis à réduire ses dépenses et la Banque centrale américaine (*Fed*) s'est engagée dans une politique de rachat systématique de la dette publique américaine qui a «inondé» les marchés financiers. L'économie des Etats-Unis a ainsi disposé en tout temps de toutes les